

SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

STECAL : Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

SURFACE (en ha) : 0.33 PROJET : > Site existant

> Privé

> Parcelle classée en jardin pour garder un "poumon vert" au sein d'une zone dense avec possiblité de construire un abri

de jardin



Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

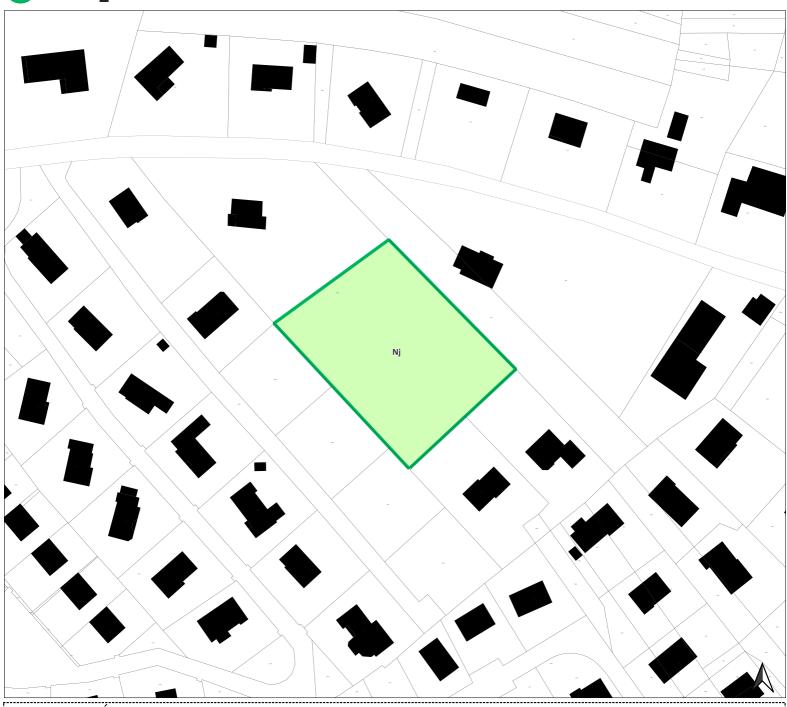
Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

Faible

Moyen



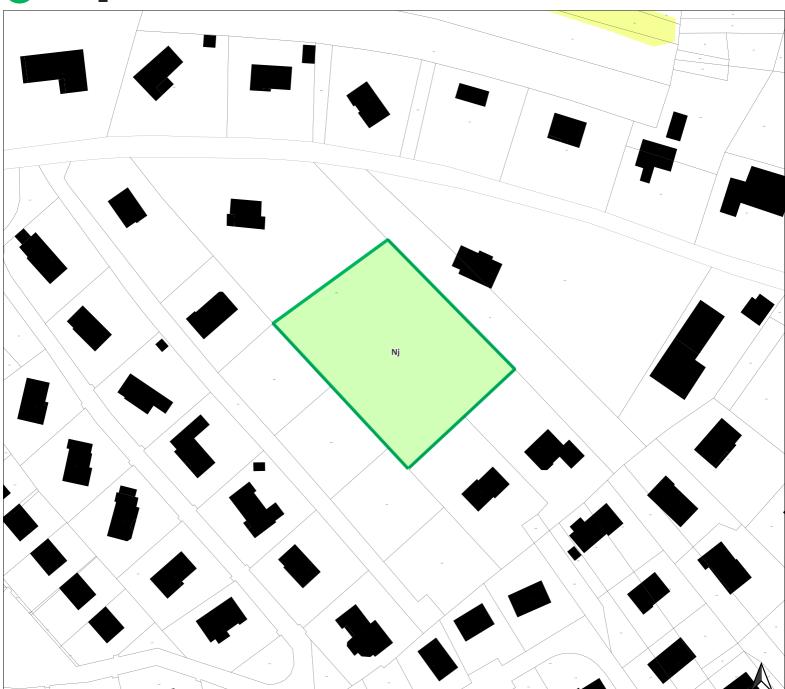
SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

Réserve nationale

STECAL: Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur n'est pas concerné par des enjeux environnementaux ou paysagers





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nj

Registre Parcellaire Graphique 2022

STECAL: Secteur naturel des vergers et jardins où les abris sont autorisés dans la limite de 20m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

Délimitation du secteur

Enjeux agricoles

Bâtiments agricoles

ONF- Forêts Publiques

Périmètre ICPE

Périmètre RSD